



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024

Date de convocation : 29 mars 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 29 mars 2024	Nombre de conseillers présents : 12
	Nombre de conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mme TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. François LACOMME
Mme Nadine-Françoise MAUGERE à M. Alain PRAT
Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Sylvie BARBERI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY
M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Marine DENOYER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Alain PIERROT à Mme Joëlle VUITRY

Absents excusés : Mmes Alexandra EYHERABIDE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE,

A été désignée Secrétaire de séance : M. Patrick MIKOLAJCZAK

N° 2024 / IV / 7 – 8.9 Conventionnement avec l'association Les 3C au titre de l'année 2024

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des juridictions financières,
VU le Code pénal,
VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
VU la loi du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, notamment son article 22,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU les statuts de l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois) dont le siège social est situé en mairie de Cerny, 8 rue Degommier,
VU le projet de convention financière à conclure avec l'association Les 3C au titre de l'année 2024,
CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'apporter son soutien à l'association Les 3C,
CONSIDÉRANT que l'association répond à un objet d'intérêt général,
CONSIDÉRANT que l'association est ouverte à tous sans discrimination,
CONSIDÉRANT que l'association a un mode de fonctionnement démocratique,

Reçu le 12/04/2024 CONSIDÉRANT que le projet de financement public répond à une initiative associative,
Sous réserve de l'avis favorable de la Trésorière de La Ferté-Alais.
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **Par voix 15 POUR et 4 ABSTENTIONS**
(A.VUITRY ET J. VUITRY)

(les élus membres du Conseil d'Administration de l'association ayant quitté la salle au moment du débat et du vote),

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière au titre de l'année 2024, telle que présentée à l'assemblée, avec l'association Les 3C (Comité Culturel Cernois), représentée par M. Alain Prat, Président, dont le siège social est fixé en Mairie de Cerny, 8 rue Degommier,

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



Publié le 12 avril 2024